



Rapport d'essai définitif

COMMUNE DU LAVANDOU
PLACE ERNEST REYER

83980 LE LAVANDOU

Autre(s) destinataire(s):

Numéro Labo : 2024.6176-1

Déposé le.....: 20/06/2024 14:05

Prélevé le.....: 20/06/2024 par ANAISE XAVIER

Méthode de prélèvement.....: FD T 90-521 (c); NF EN ISO 19 458 (c) - prélèvement en subsurface

Motif de prélèvement.....: Autosurveillance

Type de visite :

N° échantillon	Heure Prélèvement	Commune	N° et nom du Point	Type analyse	Début d'analyse
2024.6176-1-1	13:06	LE LAVANDOU	2812 PLAGE LAVANDOU VILLE		20/06/2024
2024.6176-1-2	12:43	LE LAVANDOU	2817 PLAGE CAVALIERE		20/06/2024
2024.6176-1-3	13:35	LE LAVANDOU	2810 PLAGE BATAILLER (POSTE DE SECOURS)		20/06/2024
2024.6176-1-4	13:26	LE LAVANDOU	2811 BATAILLER CENTRE (ENTRE LES COURS D'EAU)		20/06/2024

Résultats				
N° échantillon	Localisation exacte	Température de l'eau au moment du prélèvement Mode op. interne PRO-PRE-001	Escherichia coli (Colilert) NF EN ISO 9 308-2	Entérocoques intestinaux (Entérolert) IDX 33/04 - 02/15 - validée AFNOR
2024.6176-1-1	PLAGE LAVANDOU VILLE	21.9 °C (c)	97 /100 ml (c)	146 /100 ml (c)
2024.6176-1-2	PLAGE CAVALIERE	21.1 °C (c)	< 10 /100 ml (c)	10 /100 ml (c)
2024.6176-1-3	PLAGE BATAILLER (POSTE DE SECOURS)	21.9 °C (c)	< 10 /100 ml (c)	< 10 /100 ml (c)
2024.6176-1-4	BATAILLER CENTRE (ENTRE LES COURS D'EAU)	21.8 °C (c)	110 /100 ml (c)	160 /100 ml (c)

	Escherichia coli	Entérocoques intestinaux
Eau de Baignade Douce	1800 NPP/100mL	660 NPP/100mL
Eau de Baignade	1000 NPP/100mL	370 NPP/100mL

Note d'information N°DGS/eA4/2014/166 du 23 Mai 2014 relative aux modalités de recensement, d'exercice du contrôle sanitaire et de classement des eaux de baignades pour chaque saison balnéaire à compter de l'année 2014, complétée par les exigences spécifiques de l'ARS DT 83.

#: Les limites impératives (Lim. Imp.) sont issues des textes réglementaires en vigueur; les paramètres qui dépassent les Lim. Imp. apparaissent en **italique-gras-souligné**

(c) : Essais et / ou prélèvements couverts par l'accréditation COFRAC. L'accréditation de la section essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

(e) : Essais réalisés sous couvert de l'agrément du Ministère en charge de l'Environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 Octobre 2011.

(S) Essais réalisés par le laboratoire CARSO-LSEHL sur le site de Vénissieux (n° portée 1-1531)

Le rapport ne concerne que les échantillons soumis à analyse tels qu'ils ont été reçus. Il contient 2 page(s). La reproduction partielle de ce rapport et la référence à l'accréditation du laboratoire sont strictement interdits. Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Les conclusions réglementaires sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. Les données concernant la réception, la conservation, le traitement pré-analytique, le traitement analytique et les incertitudes sont transmises sur demande. Ce rapport n'est valable que signé par une personne habilitée. Lorsque le prélèvement est réalisé par le client ou son mandataire, le LDAI83 ne peut être tenu pour responsable de l'exactitude des données fournies par le client e reportées sur le rapport d'essais.

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGENIERIE DU VAR – Tel: 04.83.95.32.30 - Ldai83@var.fr

Site de dépôt et d'analyses : 375, rue Jean Aicard - 83300 DRAGUIGNAN - Site de dépôt : 6, Avenue François Cuzin - 83000 TOULON

N° labo :
2024.6176-1

Modèle:
B.HY_02
Version :
07

Page 1 / 2



Pierre-Olivier Ouary
Responsable du service analytique

(c) : Essais et / ou prélèvements couverts par l'accréditation COFRAC. L'accréditation de la section essais du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

(e) : Essais réalisés sous couvert de l'agrément du Ministère en charge de l'Environnement dans les conditions de l'arrêté du 27 Octobre 2011.

(S) Essais réalisés par le laboratoire CARSO-LSEHL sur le site de Vénissieux (n° portée 1-1531)

Le rapport ne concerne que les échantillons soumis à analyse tels qu'ils ont été reçus. Il contient 2 page(s). La reproduction partielle de ce rapport et la référence à l'accréditation du laboratoire sont strictement interdits. Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Les conclusions réglementaires sont couvertes par l'accréditation si l'ensemble des résultats pris en considération pour conclure sont couverts par l'accréditation. Les données concernant la réception, la conservation, le traitement pré-analytique, le traitement analytique et les incertitudes sont transmises sur demande. Ce rapport n'est valable que signé par une personne habilitée. Lorsque le prélèvement est réalisé par le client ou son mandataire, le LDAI83 ne peut être tenu pour responsable de l'exactitude des données fournies par le client e reportées sur le rapport d'essais.

LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET D'INGENIERIE DU VAR – Tel: 04.83.95.32.30 - Ldai83@var.fr

Site de dépôt et d'analyses : 375, rue Jean Aicard - 83300 DRAGUIGNAN - Site de dépôt : 6, Avenue François Cuzin - 83000 TOULON

N° labo :
2024.6176-1

Modèle:
B.HY_02
Version :
07

Page 2 / 2